



Saint-Pierre Dels Forcats, le 17/06/2024

2024/041

**ARRETE MUNICIPAL
REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de pose d'un sanitaire public, rue Général de Gaulle par la société SAGELEC, pour le compte de la mairie,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et l'accès à la rue Général de Gaulle n'y étaient pas réglementés ;

ARRETE :

Article 1 : La portion de la rue Général de Gaulle située entre l'embranchement de la route de Planès et le chemin reliant le Boutas sera fermée à toute circulation, durant le temps de la pose du sanitaire qui doit se dérouler le 20 juin 2024 au matin ;

Article 2 : Une déviation par la route des pistes et la rue des chevreuils sera mise en place par la commune durant la durée de la pose ;

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la commune pour permettre l'application des présentes dispositions ;

Article 4 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,